

TERRITOIRES DE PROJET

Numéro
20
Automne
2022

LA LETTRE DES PÔLES TERRITORIAUX ET DES PAYS

Interview : Dominique FAURE

*Ministre déléguée chargée
des Collectivités territoriales*

Projet Blue Valley en Pays de Morlaix

Agence France Locale

SOMMAIRE

.....

3 > **Éditorial**

4 > **Actualités**

EN EXCLUSIVITÉ

6 > **Interview du Mag - Dominique FAURE**

NOS TERRITOIRES

8 > **Pays de Morlaix - Projet Blue Valley**

10 > **PETR Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel**

NOS PARTENAIRES

12 > **Fédération Nationale des Caisses d'Épargne**

13 > **Agence France Locale**

ANPP VOUS ACCOMPAGNE

15 > **Mobilités, le programme ACoTé**

16 > **Questions juridiques**

- Modification du nombre de sièges au comité syndical
- Parité dans les conseils de développement

17 > **Enquête CRTE**

WEBMAGAZINE ÉDITÉ PAR ANPP - TERRITOIRES DE PROJET 22, rue Joubert 75009 PARIS

Directrice de la publication :
Josiane CORNELOUP, Présidente

Directeur de la rédaction :
Michael RESTIER, Directeur

Rédactrice en chef et mise en page :
Audrey RAMEL, Chargée de mission



POUR NOUS CONTACTER :
06 12 02 01 78 // contact@anpp.fr // www.anpp.fr



SCAN ME

EDITORIAL



2022 restera une année "hors norme"

Sans présumer de ce que sera 2023, il est probable que l'année à venir soit elle aussi marquante : urgence écologique, guerre en Ukraine, crise énergétique, souveraineté alimentaire... Face à ce contexte, les collectivités locales seront, comme toujours, mobilisées pour lutter sur tous les fronts, avec des moyens toujours insuffisants.

Pour relever ces défis majeurs, on peut évidemment compter sur le volontarisme inépuisable **des élus de nos Territoires de projet**, mais également sur l'aboutissement, espérons-le, de leur et votre remarquable mobilisation pour porter la proposition du **1% ingénierie**.

Le manifeste initié par ANPP - Territoires de projet, cosigné par 42 associations et la pétition signée par 11.500 soutiens ont permis de faire entendre cette proposition innovante de financement de l'ingénierie jusqu'à l'Assemblée Nationale et dans les ministères de la Transition écologique, des Collectivités locales, de la ruralité ou encore des Outre-mer, de la Transition énergétique, laissant entrevoir la possibilité d'une création effective de ce dispositif à l'horizon 2024.

Face au défi climatique, ANPP - Territoires de projet fait aussi sa part. Dans la perspective de mettre en œuvre ses propres mesures de sobriété énergétique, notre association a établi son premier **bilan carbone** en 2022. Bilan du bilan ? L'activité ANPP - Territoires de projet émet 9 tonnes de carbone qui seront compensées par un soutien apporté à un projet caritatif, celui des pupilles des Sa-peurs-Pompiers, dans une démarche RSE.

La compensation ne suffisant pas, ANPP - Territoires de projet souhaite diminuer progressivement ses émissions et, pour ce faire, s'engage dans un plan de sobriété dont l'une des mesures majeures est le **passage au 100% télétravail pour toute notre équipe**. Elle est effective depuis novembre 2022 et permet d'ores et déjà d'évaluer la baisse de nos émissions carbone pour 2023 d'au moins 25%.

Enfin, reconnue pour son engagement, notamment en faveur des territoires ruraux, ANPP - Territoires de projet s'est vu confier la co-présidence de la **Commission Attractivité de l'Agenda rural 2.0**, aux côtés de l'APVF, Entreprises du Voyage et Bouge ton Coq. **Martine BOUTILLAT**, administratrice de l'ANPP et présidente du Pays d'Épernay assure donc la co-présidence de cette commission, dont les travaux doivent être remis à Dominique FAURE, secrétaire d'État à la ruralité, pour le 16 décembre prochain et doivent permettre de "*définir des orientations politiques pour une meilleure prise en compte des questions rurales dans les politiques publiques*".

Engagée pour vous et sur tous les fronts également, **ANPP - Territoires de projet continuera en 2023 de défendre les intérêts et de faire entendre la voix des Territoires de projet**.

Au nom du Conseil d'administration et nos collaboratrices et collaborateurs, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et formule le vœu que 2023 s'illustre comme une année de la résilience écologique, de l'ambition territoriale et de la solidarité sociale.

Vincent THIEBAUD
Premier Vice-président
Député du Bas-Rhin (67)

ACTUALITES



Conseil d'administration

Le 7 décembre 2022, s'est tenu le **Conseil d'administration ANPP - Territoires de projet** sous la présidence de Josiane CORNELOUP, Députée de Saône-et-Loire. Les administrateurs ont pu prendre connaissance du bilan 2022 et des perspectives riches pour l'année 2023. A noter, l'organisation au dernier trimestre 2023 des **États Généraux des Pays et des Pôles territoriaux**, en Nouvelle-Aquitaine.



[Retrouvez le livret de présentation du CA >>](#)



Bilan carbone

Dans une démarche volontariste et en souhaitant s'appliquer avec ambition une réduction de son empreinte carbone, ANPP – Territoires de projet présente son **bilan carbone sur l'année 2022**. Une occasion pour l'association de rappeler son engagement et sa détermination à engager une **transition écologique ambitieuse**. Ce bilan constituera une feuille de route pour la stratégie politique de l'association en faisant des choix vers plus de sobriété, comme le recours au 100 % télétravail par exemple. L'association a également décidé de compenser ses émissions incompressibles en soutenant des œuvres caritatives.

[Consulter le bilan >>](#)



100 % Télétravail

ANPP - Territoires de projet poursuit et confirme sa trajectoire vers davantage de sobriété, déterminée à engager une transition écologique ambitieuse, ANPP - Territoires de projet **engage son passage au 100 % Télétravail**. Après la réalisation de son bilan carbone, cette nouvelle étape confirme son engagement vers davantage de sobriété.



ACTUALITES



Partenariat ANPP et Bouge ton CoQ

Partageant les enjeux de services à la population et de la vitalité économique en milieu rural, ANPP-Territoires de projet et Bouge ton CoQ ont signé un partenariat visant à porter conjointement une vision ambitieuse pour le développement local à travers la mise en oeuvre du dispositif "Épiceries associatives MonEpi".



Retrouvez le dispositif et appel à candidatures >>



inspire
explore

Podcast Saison 2 disponible !

Nous vous avons dévoilé les quatre premiers épisodes de la saison 2 du podcast Inspire-Explore qui vous amène à la découverte des lauréats des Trophées de l'Innovation Territoriale, lauréats à l'occasion des EGPP 2021.

Écouter les épisodes >>



Agenda

Décembre

16 Remise des propositions de l'Agenda rural

Janvier

13 Webinaire Associer à la transition

27 Webinaire Gouvernance alimentaire

Février

3 Webinaire "Le fonds vert"

24 Webinaire Politique de l'âge



INTERVIEW DU MAG



Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales

Maire de Saint-Orens-de-Gamville (2014-2022)

1ère Vice-présidente de Toulouse Métropole en charge de l'Économie, l'Innovation et l'Emploi (2020-2022)

Députée de la 10ème circonscription de Haute-Garonne (2022)

Dominique FAURE

Tout d'abord, comment allez-vous ?

Comment se passe la prise de fonction ?

Je vais très bien, et j'aborde les défis qui s'annoncent avec **une détermination renforcée** ! Ma prise de fonction a été sportive et surtout rapide ! Il y a 6 mois, je venais d'être élue députée après près de 10 ans de mandat de maire de ma commune de Saint-Orens-de-Gamville, aujourd'hui je suis **ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité** auprès de **Christophe Béchu et Gérald Darmanin**, après avoir été secrétaire d'État chargée de la Ruralité. Qui aurait cru que c'est cette année que je vivrais l'année où ma carrière est allée le plus vite !

"Je prends les obstacles les uns après les autres et j'essaie de répondre au mieux aux fonctions qui m'ont été confiées par le Président de la République et la Première ministre, en me tenant aux côtés des collectivités territoriales et de nos territoires"

Comment s'est forgée votre

implication pour les territoires ? En

somme, votre parcours ? J'ai toujours été intimement animée par la volonté de **réconcilier les territoires**, convaincue que c'est **par l'inter-territorialité et le travail collectif que nous trouverons des solutions**. Preuve s'il en fallait de ce désir de réconciliation dans mon parcours, j'ai été maire d'une commune en périphérie de la métropole de Toulouse, au cœur d'un territoire très rural, tout en étant la 1ère Vice-présidente de cette métropole.

Depuis le début de mon engagement politique, ma méthode est toujours restée la même : **écoute, dialogue, construction** partagée d'un agenda politique. Je suis profondément convaincue que c'est en faisant ensemble que nous réussissons. Élu(e) locale jusqu'à il y a peu, je veux dire aux collectivités territoriales qu'elles peuvent me faire confiance pour être **une interlocutrice et une ministre résolument engagée à leurs côtés**. Je m'engage à mettre mon énergie, ma capacité de travail, mon action au **Gouvernement au service du développement et de l'équilibre de nos territoires et des élus qui les servent**. C'était ma méthode hier, c'est celle que j'emploie aujourd'hui et vous avez ma parole qu'elle sera encore la mienne demain !

TERRITOIRE EN ACTION



PROJET BLUE VALLEY PAYS DE MORLAIX

Inventer la bioéconomie bleue de demain

Depuis 2019, le Pays de Morlaix anime Blue Valley®, dont l'ambition est de développer la **bioéconomie bleue**, considérée comme un levier supplémentaire de développement économique local & de création de nouvelles entreprises et emplois sur le territoire.



Le rôle du **Pays de Morlaix est de créer les conditions favorables à l'émergence de nouveaux projets dans cette filière innovante** par un travail de diagnostic, par de l'animation auprès de publics identifiés et par de l'accompagnement de projets.

Le projet Blue Valley® s'inscrit dans la dynamique de soutien à la filière "mer" dans son ensemble, à la fois ancré sur le Pays de Morlaix et ouvert à une communauté d'intérêts plus large et internationalisée. Il a été financé sur une première phase de 3 ans (2020-2023) par le fonds européen DLAL-FEAMP et la Région Bretagne.

BLUE VALLEY®



UN TISSU ÉCONOMIQUE PIONNIER AUTOUR DE L'INNOVATION DANS LES SCIENCES DE LA MER

La bioéconomie bleue est une filière d'avenir pour le Pays de Morlaix, pour laquelle l'activité scientifique de la Station Biologique de Roscoff est un levier indéniable. Au cours des vingt dernières années, la Station a montré une **forte activité de valorisation et de recherche partenariale** (création d'Unité mixte avec une entreprise, environ 100 brevets déposés, émanation de deux startups : Hemarina et ManRos Therapeutics).

De nouveaux projets sont en outre actuellement en développement, à l'image de la startup Seabelife ou AberActives. Et aujourd'hui, **l'environnement Blue Valley® c'est 15 entreprises** (s'adressant aux marchés de la dépollution, la pharmaceutique, la cosmétique, la nutraceutique ou encore l'alimentation animale), plus de 800 emplois et plus de 40 millions euros investis en chiffres d'affaires.



Station Biologique de Roscoff
©Benjamin Leterrier

UN PROJET PENSÉ POUR DES PUBLICS-CIBLES ET LEURS BESOINS

La priorité de Blue Valley® a été de répondre, dans une logique de service de proximité, aux attentes des publics identifiés, à savoir :

- **Les entreprises et porteurs de projets**, qui sont à la recherche à la fois d'espaces d'échanges pour augmenter leurs relations collaboratives et de lieux d'accueil pour leur activité.
- **Les acteurs de la recherche et de l'enseignement**, et notamment les jeunes diplômés, qui se questionnent sur leur orientation professionnelle, souvent à l'issue de longues études universitaires, dans un contexte où les débouchés académiques sont de moins en moins nombreux.

CINQ GRANDES MISSIONS

Le Pays de Morlaix, à travers Blue Valley®, agit pour créer les conditions favorables à l'émergence de nouveaux projets à travers 5 grandes missions :

- **Animer la communauté**
- **Susciter l'envie d'entreprendre**
- **Faciliter le parcours du créateur**
- **Stimuler l'innovation au croisement des filières**
- **Rayonner à l'international**

OUVRIER LES HORIZONS PROFESSIONNELS, SUSCITER DES VOCATIONS CHEZ LES JEUNES CHERCHEURS

L'action Blue Valley® menée par le Pays de Morlaix a permis l'organisation d'événements spécifiquement dédiés aux étudiants et jeunes chercheurs en sciences marines dans l'objectif de soutenir l'employabilité dans la filière, de découvrir les métiers, le monde de l'entreprise et l'entrepreneuriat.

Depuis 2020, ce sont 15 événements organisés (afterworks, visites d'entreprises, workshops, ateliers, etc.) et + de 500 participants mobilisés, venant de toute la Bretagne.

UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ POUR LES ENTREPRISES

Blue Valley® permet aux entreprises de trouver écoute & conseil, d'être orientées vers les interlocuteurs adéquats et de mobiliser les dispositifs spécifiques adaptés à leurs besoins, qu'ils soient scientifiques et/ou économiques. Blue Valley® permet également de faciliter l'itinéraire résidentiel des entrepreneurs en favorisant leur installation dans des lieux d'accueil spécialement conçus pour eux à l'échelle du Pays de Morlaix (bureaux, laboratoires, sites avec un accès direct à la mer ou à un réseau de chaleur, ou encore de surfaces foncières).

Depuis 2020, **Blue Valley a accompagné la création de 5 nouvelles entreprises, soit 14 emplois ETP.**



La Laber, bâtiment-totem et incubateur de Blue Valley®, Roscoff © Pays de Morlaix

RENFORCER LA DIFFUSION DE LA MARQUE BLUE VALLEY®

La phase pilote du projet, menée entre 2020 et 2023, doit se poursuivre afin de pérenniser l'animation de la filière et renforcer ses moyens de développement. La nouvelle feuille de route met en avant le besoin de renforcer les connaissances pour accompagner au mieux le développement de la filière, par un travail d'observation économique, mais aussi par de la production de données sur plusieurs sujets comme l'algoculture, le foncier, les co-produits, la mutualisation d'outils de production, etc. ...afin de définir de nouvelles orientations d'actions. **Il s'agit aussi de renforcer les actions de résidences d'entreprises et de coopération territoriale.**

EN SAVOIR +

Site web du PETR Pays de Morlaix :

www.paysdemorlaix.com

Page web : www.bluevalley.fr

INTERVIEW



Sylvie NOCQUET

Directrice PETR Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ? Je suis arrivée sur la question du développement local et en territoire rural, un peu par hasard, même si ma double formation universitaire, en économie et science politique, à Paris II Panthéon-Assas m’y invitait pour partie. Pour autant, j’y suis restée, depuis près de 25 ans maintenant, mais je n’ai pas du tout l’impression d’avoir exercé le même métier. La structuration du bloc local a beaucoup évolué et mes missions, mon périmètre d’intervention, mes interlocuteurs, ma méthode de travail avec elle. C’est une trajectoire que je ne regrette absolument pas tant elle est riche d’échanges, de sujets à traiter, d’engagements, de rencontres, d’obstacles à surmonter souvent, de satisfactions a posteriori toujours. Je dirai que l’originalité de la période actuelle tient peut-être à la conjugaison de sujets de plus en plus nombreux à traiter en un temps de plus en plus court.

Pourquoi avoir choisi de travailler dans une structure PETR ? Comme je l’ai indiqué précédemment, je n’ai pas choisi la structure. Pour autant, j’en apprécie la qualité principale qui pour moi est celle d’un **espace d’échanges** qui malgré sa structuration administrative de plus en plus précise n’en reste pas moins un espace privilégié de prise de recul pour les élus avec lesquels j’ai travaillé. C’est peut-être la seule constante que je relève. Qu’ils soient parlementaires, élus locaux, etc, ils se sont tous posés sur un coin de table en arrivant au PETR pour prendre le temps de la réflexion indispensable à un rythme souvent par ailleurs effréné !

"Je suis totalement consciente de la chance que j’ai et celle de l’équipe sur laquelle je m’appuie par rapport à mes homologues de collectivités à fiscalité propre sur ce point, et encore plus aujourd’hui avec l’agrandissement des périmètres d’intervention des intercommunalités "

Quels sont vos dossiers du moment ?

La révolution que vit l'urbanisme avec la trajectoire ZAN dont il faut se saisir avec enthousiasme avec l'idée que les territoires ruraux vont pouvoir démontrer qu'ils sont à nouveau un laboratoire d'initiatives. Ce sera le cœur de la candidature au programme européen LEADER que les élus ont déposé récemment avec pour principe de "ménager" nos espaces qu'ils soient urbains, naturels, agricoles ou forestiers pour mieux prendre en compte la finalité des ressources locales et cesser d'agir sur un pas de temps différent et indépendamment sur les externalités.

"Ma formation économique me revient alors avec la recherche d'un optimum dans l'action qui en augmentant la satisfaction de l'un ne détériore celle de l'autre et qui mesure et prend en compte son impact, qu'il soit positif ou négatif"

Le PETR que je dirige anime également **une démarche PCAET**, gère de façon mutualisée une **Opération collective de Modernisation** et depuis quelques années un **service d'instruction du droit des sols** avec un métier en pleine évolution lui aussi. Il partage, avec ses partenaires, à l'échelle de la Baie du Mont-Saint-Michel normande et bretonne, l'écriture du plan de gestion du bien inscrit au patrimoine mondial.

Quelles sont les relations EPCI/ Pays ?

Elles sont forcément différentes dans leur contenu de celles qui existaient lorsque le PETR couvrait 17 EPCI avec trois intercommunalités aujourd'hui. Elles n'en sont pas moins régulières. Néanmoins, elles sont plus concentrées sur les priorités fixées par les élus. Ce resserrement du périmètre d'intervention du PETR sur un nombre de préoccupations restreintes permet de cultiver mieux encore **la dynamique de réseau et d'échanges que porte l'ANPP** comme d'autres fédérations auxquelles nous adhérons. Notre métier étant

dans l'anticipation, je suis de ceux qui se félicitent toujours de retour d'assises, de colloques, de journées, que sais-je encore...des deux ou trois idées nouvelles que nous pouvons partager avec les EPCI adhérentes au PETR.

Y a-t-il un moment particulièrement marquant de votre carrière ?

Je serai bien incapable d'en choisir un ! Exercer un métier au service des collectivités locales, c'est vivre une aventure humaine particulière partagée entre un groupe d'élus et son administration indissociablement ! Le système administratif français permet de vivre des expériences quand celui américain oblige souvent à faire le choix d'une expérience. Ce sont donc des émotions plus que des moments, à l'occasion de renouvellements, de changements d'équipe qui peuvent déstabiliser parfois momentanément mais enrichir toujours .

Et un moment plus décevant ?

Ce sont les moments frustrants où l'on n'arrive pas à convaincre alors que l'on est persuadé du bien-fondé des propositions.

Un avis à partager sur les évolutions des politiques publiques envers les territoires ruraux ?

Un vœu, peut-être : **la confiance qu'il convient de mieux accorder à l'expérimentation rurale**. J'ai le sentiment que nous nous concentrons sur des préoccupations propres à la ville. Toutefois, en perdant la connaissance fine de la ruralité, nous perdons aussi en confiance accordée aux territoires ruraux. Pourtant, ces espaces concentrent beaucoup de préoccupations actuelles et les équilibres qui peuvent naître d'une analyse croisée sur ces espaces peuvent **au contraire nous amener à des solutions plus pérennes**.

PRESENTATION PARTENAIRE



Fédération Nationale
CAISSE D'ÉPARGNE

La **Fédération Nationale des Caisses d'Épargne (FNCE)** est l'organe de représentation et d'expression des 15 Caisses d'Épargne, leurs sociétaires et leurs élus.

Les Caisses d'Épargne sont des banques coopératives régionales

Elles sont des banques-assurances 100% régionales, pionnières dans les transitions de la société et qui appartiennent à leurs clients-sociétaires. Concrètement, cela signifie que l'épargne qu'elles collectent en région sert à **financer l'économie locale**. C'est à cette échelle également que les Caisses d'Épargne recrutent et qu'elles prennent les décisions, en circuit court.

Pionnières dans les transitions de la société

Ce fut le cas en 1818 avec la création du Livret d'épargne accessible à tous, puis au lendemain de la seconde guerre mondiale avec le financement du logement social. C'est encore vrai aujourd'hui par les projets d'innovation sociale développés via les dispositifs d'éducation financière et de microcrédit, aux côtés des acteurs de l'impact en région. Les Caisses d'Épargne s'engagent également en faveur de la parité en conduisant des actions dans le domaine de **l'entrepreneuriat des femmes**. Enfin, elles développent et proposent des offres de produits et de services pour aider leurs clients à réduire **leur impact environnemental** et à **financer la transition énergétique**.

Des actions particulières pour accompagner les collectivités dans ces transitions

Les Caisses d'Épargne proposent, aux collectivités, une **gamme de financements adaptés aux enjeux de la transition énergétique**, qu'il s'agisse de travaux d'efficacité énergétique des bâtiments, de production d'énergies renouvelables ou de financements de parcs de véhicules électriques et de bornes de recharge. Avec le "**Prêt à impact**", elles apportent une réponse aux collectivités territoriales qui souhaitent s'engager sur la transition environnementale. Plus le projet est vertueux, plus le taux est bas. Celui-ci est indexé sur la performance sociale ou environnementale, évaluée sur des critères objectifs, qui ont été mis au point avec une agence spécialisée dans l'analyse extra-financière. **Les collectivités ont même le choix**. Si l'objectif est atteint, elles peuvent décider de reverser la bonification à l'une des associations partenaires. C'est cela **être pionnières dans les transitions de la société aujourd'hui**.



Pierre MACÉ
Directeur général

"Notre modèle coopératif est notre force. Il nous permet d'être utile à chacun et de contribuer durablement au développement économique et sociétal des territoires."

INTERVIEW

ACTEUR



AGENCE FRANCE LOCALE

Philippe ROGIER, Directeur Institutions et Territoires

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ? Diplômé d'ESCP Europe en 1988, j'ai dirigé jusqu'en 2001 le cabinet de conseil en finances locales FCL et accompagné plus de 500 collectivités locales dans la gestion de leur stratégie financière, de leur recours aux financements externes ainsi qu'à la gestion de leur trésorerie. J'ai ensuite poursuivi ma carrière dans plusieurs établissements bancaires en charge du financement du secteur public local. En janvier 2014, j'ai rejoint l'Agence France Locale en cours de création, j'ai contribué à la mise en place opérationnelle de l'institution et j'ai accompagné l'entrée au capital des nouvelles collectivités actionnaires et mis en œuvre le financement de leurs investissements et de leur projet de territoire. Aujourd'hui bientôt 10 ans après je me consacre en tant que **Directeur Institutions et Territoires aux relations avec les élus et les parties prenantes de l'AFL, dont l'ANPP fait partie.**

Qu'est-ce que l'Agence France Locale ? L'Agence France Locale est un établissement de crédit créé en 2013 par et pour les collectivités avec pour mission de faciliter leur accès au financement. Réponse du monde local à la question du financement des collectivités, l'AFL est un établissement de

crédit public de développement qui a pour mission unique de financer l'investissement des collectivités membres, quel que soit leur taille ou leur type.

"La raison d'être de l'AFL est d'incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants"

Comment l'Agence accompagne-t-elle ses membres ? Le préalable à la mise en place d'un financement est l'**adhésion de la collectivité** au Groupe Agence France Locale : le principe de l'adhésion n'est pas le versement d'un droit d'entrée, mais c'est une prise de participation en capital (Dépense d'investissement) : les collectivités membres sont les actionnaires uniques de l'établissement (pas d'actionnaire privé), elles détiennent l'intégralité du capital de l'AFL et en assurent la gouvernance.

La relation se construit alors en trois étapes :
- Vérification de la soutenabilité du projet
- Accord de crédit ferme au moment du lancement des marchés de travaux

- Calibrage fin des financements les plus adaptés au projet au moment du début des travaux :

- o Prêt Moyen-Long terme (taux variable simple / taux fixe)
- o Prêt avec mobilisation progressive
- o Refinancement d'encours existants
- o Prêt relais – Maximum 5 ans [Avances FCTVA – Subventions – Portage foncier]
- o Ligne de trésorerie

Donc les Territoires de projet peuvent adhérer à l'Agence ? Certains territoires de projet portent eux-mêmes des investissements et des actifs utiles au développement local, ils sont donc parfois emprunteurs et l'AFL peut bien entendu répondre à leurs besoins. Ainsi le PETR Anjou Bleu a financé la rénovation des accès à la Mine bleue <https://www.laminebleue.com/> grâce à l'AFL. Nous discutons aussi avec plusieurs Territoires de projet pour mettre à disposition des communes une **ingénierie financière publique gratuite pour mesurer la soutenabilité des projets d'investissements**. Cela se traduit alors par un partenariat pour le Territoire de projet et pas une adhésion.

Parlons chiffres, ce qui vous est familier, combien coûte une adhésion à l'Agence ? Pour calculer la participation en capital que votre collectivité devrait verser pour devenir membre de l'Agence France Locale, nous utilisons une formule mixte :

*Participation en capital =
Maximum entre (0.9% * Stock dette [année N-2]) et (0.3% * Recettes Réelles Fonctionnement [année N-2])*

L'apport en capital et sa formule (mixte) ont été construits, afin de répondre à :

- **Une exigence réglementaire** : la bonne dimension des fonds propres de l'AFL pour que celle-ci puisse prêter aux collectivités locales entre 3 et 4 milliards d'Euros par an en rythme de croisière.
- **Une volonté de cohérence** : l'agrégat "Encours de dette" est le meilleur (ou le moins mauvais) indicateur de l'emprunt futur de la collectivité.
- **Une volonté d'équité** : certaines collectivités ont peu de dette, et dans ce cas la formule [0.9%*Encours de dette] est minorée au regard du poids économique réel de la collectivité et de son volume d'emprunt

futur. La seconde formule [0.3%*RRF] a donc été établie afin d'équilibrer l'apport en capital de chacun.

La collectivité peut exclure certains budgets du périmètre d'adhésion : ces budgets ne seront bien entendu plus éligibles aux financements AFL. Ils pourront cependant être réintégrés ultérieurement si vous le souhaitez. Enfin, l'apport en capital peut être versé sur 1, 2, 3, 5 ou 10 exercices.

Quel intérêt pour l'Agence d'être partenaire ANPP - Territoires de projet ? L'ANPP comme l'AFL **est témoin de la richesse de nos territoires** et de la quantité de projets portés par les exécutifs locaux. Pour l'ANPP, à l'heure du déploiement des outils pour une transition écologique ambitieuse, nos collectivités locales doivent se doter d'une **ingénierie de qualité**, agile, que l'on peut qualifier d'ingénierie du développement local et des transitions. Cette dernière se qualifie par ses compétences en matière d'animation de réseaux, d'accompagnement de projet, de mise en cohérence des politiques publiques locales et de maîtrise financière notamment. L'AFL a l'ambition d'apporter cet angle financier avec de l'ingénierie et des réponses adaptées avec un double objectif : faire gagner du temps et de l'argent !

En tant qu'observateur, auriez-vous une réflexion à nous partager sur l'évolution des politiques publiques à destination des Territoires, notamment ruraux ? Pour les plus petites de nos communes, l'enjeu au-delà de l'**ingénierie** évoquée plus haut est de garantir la capacité à assumer le reste à charge, cela passe par le respect d'un **équilibre entre autofinancement et dette**, l'AFL est là pour éclairer les choix des maires pour les prémunir des risques de tensions financières dans certains cas mais aussi pour la majorité d'entre eux de les rassurer sur leurs capacités à agir.



MOBILITES



Quels enseignements tirés du 5^{ème} Club Mobilité ?

1

La nécessité de changer de modèle ne doit pas faire l'économie de mesures d'accompagnement et d'incitations.

Notre modèle sociétal et économique repose sur la dépendance aux énergies fossiles. Les primes à l'achat d'un véhicule électrique, les dispositifs de la loi LOM tels les incitatifs pour le covoiturage, la facilitation d'usage d'infrastructures, sont des réponses aux enjeux structurants.

Pour se réinventer la mobilité en zone peu dense doit s'appuyer sur des politiques ambitieuses.

2

Les acteurs publics et privés présents lors du Club ont montré qu'avec de l'enthousiasme et de l'engagement, la sensibilisation pouvait porter et être efficace.

A l'image du défi mobilité en région Hauts-de-France qui, grâce à son action auprès des employés de la région, a permis de sauver 40 tonnes de CO². Les collectivités peuvent aussi inciter en proposant des bonus pour les covoitureurs grâce à la loi LOM de 2019.

3

Des solutions émergentes ont aussi été évoquées comme les nudges qui permettent d'agir sur les biais cognitifs des individus afin d'éviter d'avoir recours à la moralisation ou la sanction. En utilisant des moyens détournés afin de **sensibiliser aux alternatives de mobilité** l'aspect contrainte est moins prégnant dans le discours.

La diversité d'arguments permet aussi de convaincre : économique, santé, social, environnement.

Un programme porté par ANPP – Territoires de projet, CertiNergy & Solutions et La RoueVerte
<https://www.acote-covoiturage.fr/>

JURIDIQUE

Comment modifier le nombre de sièges au comité d'un PETR ?

Le PETR est soumis de plein droit aux règles applicables aux syndicats mixtes fermés (articles L. 5741-1 >> et L. 5711-1 CGCT >>), et donc aux syndicats de communes (article L. 5212-7-1 CGCT >>). En application de cette dernière disposition, le nombre des sièges du comité du PETR, ou leur répartition entre les membres, peut être modifié à la demande, soit du comité du PETR, soit du conseil communautaire d'un EPCI membre (dans ce second cas, la modification peut être demandée à l'occasion d'une modification du périmètre ou des compétences ou dans le but "*d'établir une plus juste adéquation entre la représentation...*" des membres au sein du comité syndical "*...et l'importance de leur population...*").

Chaque membre dispose, à compter de la transmission, par le PETR, de cette demande de modification, d'un délai de 3 mois pour se prononcer (le silence valant acceptation). La modification est subordonnée à l'accord des conseils communautaires des EPCI membres, qui doivent se prononcer "*dans les conditions de majorité prévues par le présent code pour la répartition des sièges*", ce qui suppose donc, dans le cas des PETR, un accord unanime, par référence aux délibérations concordantes exigées pour la création du PETR.



La décision de modification est ensuite adoptée par arrêté préfectoral. Sur le fond et la teneur de la modification, attention aux règles spécifiques aux PETR et à leur comité syndical (L. 5741-1 II CGCT >>), puisque, d'une part, la répartition des sièges au comité syndical entre les EPCI membres doit impérativement tenir compte de leur poids démographique respectif. D'autre part, chaque EPCI membre doit détenir au moins un siège et aucun d'entre eux ne peut disposer de plus de la moitié des sièges au comité syndical.

La parité dans les Conseils de développement

Pour mémoire, un conseil de développement (réunissant les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs) doit être obligatoirement créé dans les EPCI de plus de 50.000 habitants (article L. 5211-10-1 CGCT >>) et dans les PETR (article L. 5741 IV CGCT >>).

Une obligation de parité est expressément posée pour les conseils de développement des EPCI concernés, le conseil communautaire, devant décider de la composition du conseil de développement "*...de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge...*".

Aucune obligation similaire n'est expressément posée pour les conseils de développement des PETR, dont on rappellera que leur organisation et mode de fonctionnement doivent être fixés dans les statuts du PETR, et qui, de point de vue peuvent opportunément prévoir une obligation statutaire de parité. Toutefois, en cas de contentieux, une transposition de la mesure pourrait être activée.

N.B. : En revanche, attention, si tout ou partie des EPCI membres d'un PETR décident de confier à ce dernier la mise en place d'un conseil de développement commun, comme cela est permis par l'article L. 5211-10-1 CGCT >>, il apparaît alors indispensable de respecter l'obligation de parité posée par ledit article.

ENQUETE

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CRTE

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) se voulant le guichet unique des politiques contractuelles, **l'échelle et la philosophie Pays/PETR répondent aux objectifs affichés du dispositif.**

Dans 74% des Territoires répondants à l'enquête, **l'échelle Pays a été retenue comme le périmètre adéquat** au déploiement du contrat, tandis que 16% sont portés à l'échelle des EPCI, le Territoire de projet restant partie prenante. Une minorité (10%) ne sollicite pas le Pays.

S'il se révèle être potentiellement un bon intégrateur des politiques publiques territorialisées, le CRTE fait l'objet de fortes critiques.

Les insatisfactions apparaissent principalement autour de cinq dimensions :

- Des délais trop courts
- L'attribution floue des dotations
- La prise en compte des enjeux écologiques trop faiblement observée
- Le peu de maîtrise laissée aux Territoires et aux collectivités
- L'absence de financement de l'ingénierie d'animation et la non-pluriannualité des fonds dédiés

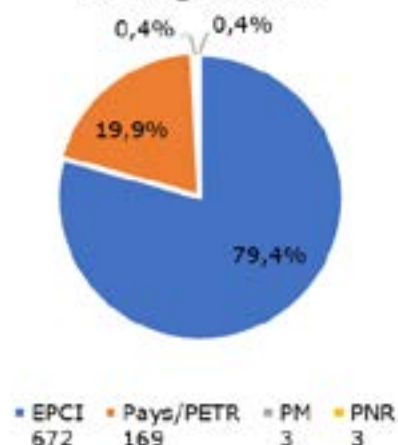
Définition de la stratégie territoriale



Le CRTE, pour **s'assurer un avenir et une pleine adhésion des territoires**, devra donc être questionné et amélioré sur pleine adhésion des territoires, devra donc être questionné et amélioré sur les axes :

- De l'articulation Etat-Territoires et le partage d'information
- La visibilité sur les moyens financiers et techniques
- Des critères clairs, des indicateurs de suivi et des incitations pour le volet TE

Portage CRTE



- Des moyens dédiés pour l'ingénierie, l'animation et la gouvernance
- Le renforcement de la mise en cohérence avec les dispositifs territoriaux
- Renforcer l'interministérialité du dispositif contractuel

ANPP

TERRITOIRES DE PROJET

.....

253 adhérents
la moitié des Régions métropolitaines adhérentes
150 Territoires rencontrés par an
TROIS MISSIONS

Représenter

- > les **Territoires** auprès des pouvoirs publics, des Ministères, des Agences de l'Etat, des parlementaires (Assemblée nationale, Sénat, CESE et Parlement européen), mais également de grands opérateurs privés.
- > les **Territoires** auprès de tout acteur du développement local public ou privé.
- > les **Territoires** de projet à l'occasion de la trentaine d'auditions parlementaires et institutionnelles 2022

Animer

- > le **Réseau des Territoires de projet** et **partenaires** de l'ANPP : Clubs, Commissions, Webinaires "Les Vendredis territoriaux".
- > les **Rencontres nationales** (EGPP ou RTPP) favorisent les échanges d'information et bonnes pratiques entre acteurs du développement local.

Accompagner

- > les **Territoires de projet** dans la définition de leur **projet de territoire**, en produisant des notes d'informations, des décryptages législatifs et réglementaires, et en proposant des outils méthodologiques.
- > les **Territoires de projet** par des réponses personnalisées aux questions juridiques, d'études et d'enquêtes menées auprès des territoires ou encore d'un Webmagazine, et par l'animation de réseaux sociaux, et d'un site Internet.

Pour adhérer à l'ANPP >>

Une Equipe dédiée

Une gouvernance composée de 36 membres, présidée par Josiane CORNELOUP, une équipe de 5 agents, dirigée par Michael RESTIER, sont à votre écoute et pleinement mobilisées pour les Territoires de projet



Dans ce numéro, focus sur **Josiane CORNELOUP, Présidente**

Députée de Saône-et-Loire (71) depuis 2017, Vice-Présidente de la commission des affaires sociales, pharmacien de profession, elle est aussi Conseillère départementale depuis 2015 et a été Présidente de la SEMPAT Sud Bourgogne et Vice-Présidente du Pays Charolais-Brionnais (5 EPCI, 90.000 habitants) en charge des affaires sociales, de la santé, des personnes âgées et de la qualité de vie de 2008 à 2017.

PARTENAIRES

Partenaires institutionnels



Fédérations d'élus



Partenaires privés



Partenaires médias



Partenaires locaux

